

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-276

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au
profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique
Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SERVICE OUEST
HABITAT sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la
circulation des véhicules ou engins à deux roues 31 bis rue Saint Malo à
l'occasion de travaux de branchement AEP,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le lundi 13 avril 2026
et le lundi 20 avril 2026,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à
deux roues sera interdite le lundi 13 avril 2026 et le lundi 20 avril 2026 de
8h à 12h :

- Rue Saint Malo sur la partie comprise entre la
rue du Général de Dais et la rue Franche , au
droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise
SERVICE OUEST HABITAT.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville,
Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des
travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-six mars deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

